



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 236

Le 17 février 2025

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les données d'interventions policières dans les skateparcs et pumtracks.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 15 janvier 2025, visant à obtenir les renseignements cités en objet plus précisément :

**« Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous transmettre les données des interventions policières sur les sites suivants:**

- \* Skatepark à Drummondville été 2024*
  - \* Pumtrack du quartier Rivière-du-Moulin, Saguenay mai-juin 2024*
  - \* Parc Victor-Brillon à Beloeil, été 2024*
  - \* Pumtrack à Saint-Félicien, juin-juillet 2024*
  - \* Parc Santerre à Brossard, été 2024*
- Ou autres pumtracks particulièrement touchés par les nuisances.*

**Pour les points suivants :**

- 1. Avoir troubler la paix*
- 2. Trafic/possession de stupéfiant*
- 3. vandalisme*
- 4. Plaintes de bruits*
- 5. Tirs par arme à feu*
- 6. Voies de fait*
- 7. Agression sexuelle*
- 8. Tentative de meurtre ou meurtre. »*

En conformité avec la Loi sur l'accès, nous vous informons qu'une (1) infraction de voies de fait est enregistrée dans nos systèmes pour le skate-park situé à Drummondville pour l'été 2024. Alors que dans le Pumtrack de la ville de Saint-Félicien, pour juin et juillet 2024, il n'y a eu aucune infraction.

Quant au Pumtrack du quartier Rivière-du-Moulin du Saguenay, au Parc Victor-Brillon de Beloeil, et au parc Santerre de Brossard, nous vous suggérons de contacter les services de police desservant ces villes.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi cités ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

### **Original signé**

Elva De la Rosa pour Hamid Feddag Responsable  
de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels